



DÉPARTEMENT de L'EURE  
ARRONDISSEMENT des ANDELYS  
CANTON de GAILLON

# Commune Nouvelle CLEF VALLEE D'EURE

Commune déléguée  
Ecardenville Sur Eure

Commune Chef-Lieu  
La Croix Saint Leufroy

Commune déléguée  
Fontaine Heudebourg

## **ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE N° 15.2022**

Portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Clef-Vallée-d'Eure

Je soussigné, Christophe CHAMBON, Maire de la commune de CLEF-VALLÉE-D'EURE,

### **VU :**

Le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 et L.2542-3 Relatifs aux pouvoirs de police du maire,  
Le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;  
La Loi n°2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile (titre 1<sup>er</sup> et II et décrets d'application),  
Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;  
Le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.125-2, R.125-9, et R.125-14, L.563-3 et R.563-11 à R.563-15 qui prescrivent l'implantation de repères dans les zones inondables,  
Le Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.

### **CONSIDERANT :**

Que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, inondation, marnière, feu de forêt, mouvement de terrain.  
Qu'il est important de prévoir, d'organiser, et de structurer l'action communale en cas de crise.

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de CLEF-VALLEE-D'EURE est mis à jour à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la collectivité pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien aux populations en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de l'Eure.

**Article 3 :** Le Plan Commune de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur Clef-Vallée-d'Eure.

**Article 5 :** Conformément à l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6 :** M. le Maire de Clef-Vallée-d'Eure, le commandant de la gendarmerie de Gaillon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Clef Vallée d'Eure, le 21 septembre 2022

Christophe CHAMBON  
Le Maire

